



7 juin 2023 N° 190



## Sommaire

Audition des représentants de la FNAR à l'Assemblée nationale sur la Branche autonomie de sécurité sociale.....	2
Loi de réforme des retraites : Climat éruptif, incertitude jusqu'au 8 juin .....	3
CA du 23 mai 2023.....	4
Quand la FNAR réunit ses représentants des usagers de Bretagne.....	6
Lancement de la Feuille de route du numérique en santé 2023-2027 le 17/05/2023 .....	7
Mettre le numérique au service de la santé 4 axes et 18 priorités .....	7
PARTENARIATS.....	8
INITIATIV' Retraite fête ses 50 ans .....	9

## ACTUALITES

### Audition des représentants de la FNAR à l'Assemblée nationale sur la Branche autonomie de sécurité sociale.

La Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale à travers des « Missions d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité Sociale » (MECSS) rencontre des acteurs impliqués dans l'activité et les décisions des caisses de Sécurité Sociale. Le 9 mai, les représentants des personnes âgées étaient auditionnés dans le cadre d'une mission d'évaluation portant sur « les nouveaux rôles de la CNSA et la réalité de sa transformation en branche de la sécurité sociale ».

Sur les trois députés rapporteurs de cette mission, seule Monique Iborra avait pu

nous rencontrer. La FNAR était représentée par Sylvain Denis qui a connu la transformation de la CNSA<sup>1</sup> en caisse nationale de Sécurité Sociale et en a été le vice-président, et Christine Meyer actuelle représentante de la FNAR et vice-présidente « personnes âgées » au Conseil de la Caisse. Participaient également à l'audition : Pascal Champvert, Président de l'ADPA (Association des Directeurs au service des personnes âgées), Anne Cousin, directrice prospective à l'UNA<sup>2</sup>, Thierry d'Aboville, et Jérôme Perrin respectivement Président et Directeur de l'ADMR<sup>3</sup>.



Les attentes de la mission portaient à la fois sur les choix effectués (sont-ils les bons ?) et sur le ressenti des personnes concernées : comment améliorer l'accompagnement des personnes et les résultats des actions ? Être branche de Sécurité Sociale, qu'est-ce que ça change pour les personnes et pour les personnels qui les accompagnent ? Sont-ils mieux informés ? Les métiers sont-ils choisis ? etc. En quelque sorte, peut-on considérer qu'après 2 ans (depuis mars 2021), la situation

d'autonomie des personnes (âgées et en situation de handicap), les réponses qu'on leur fait, l'accès aux services, la connaissance de leurs droits ont progressé ?

L'ADPA, l'UNA et l'ADMR se sont bien sûr exprimées sur les difficultés rencontrées par les professionnels, et tous nous avons montré que les personnes surtout en subissent les conséquences. Les difficultés du secteur sont toujours là. Notamment, nous avons rappelé que l'absence de Loi générale, explicitant les objectifs et finalités

d'une politique de l'autonomie, et l'organisation actuelle du service aux personnes, des conditions d'information sont pénalisantes pour les personnes concernées, mais aussi pour tous les services qui agissent sans cadre de référence.

Cette nouvelle organisation sociale devrait apporter sécurité, transparence, visibilité aux personnes concernées. Mais aujourd'hui, si on ne peut garantir aux personnes ayant des difficultés d'autonomie que là où elles vivent elles trouveront des réponses, comme dans le champ de la santé ou de la retraite, alors, on peut considérer que la création de cette branche de Sécurité Sociale n'est pas encore aboutie.

Ainsi, la variabilité des choix sur le territoire ne permet pas de garantir aux personnes qu'elles seront traitées de la même façon

d'une ville à l'autre, d'une région à l'autre. De même, les conditions de représentation à travers les CDCA dépendent encore trop souvent des responsables concernés. Enfin, les conditions de ces prestations rendent tout à fait incertaine la demande d'en bénéficier au risque par exemple de récupération sur succession. .

L'enjeu financier est bien sûr important pour qu'une véritable politique de l'autonomie soit mise en œuvre. Mais transformer un secteur relevant autrefois de l'aide sociale individuelle en protection de sécurité sociale impose un saut juridique, politique, collectif qui n'est pas encore abouti. La création de la branche autonomie a été une belle réponse aux difficultés rencontrées, notamment par les personnes âgées pendant la crise COVID. Il reste à transformer l'essai.

Christine Meyer  
Sylvain Denis

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

UNA : Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

## CFR

### Retraite

#### Loi de réforme des retraites : Climat éruptif, incertitude jusqu'au 8 juin

Le titre « Bilan provisoire » de mon article de mai reste encore valable ce 1er juin puisque la décision du Conseil Constitutionnel qui a permis de promulguer la loi de réforme le 14 avril n'a pu être le point final que nous attendions après tant de débats invraisemblablement durs. Du jamais vu à l'Assemblée Nationale !

Une coalition hétéroclite de députés, « Liot »\* a été formée par le député Charles de Courson pour tenter de faire abroger cette loi, dont avant tout le passage de 62 à 64 Le Sénat rejetterait d'ailleurs très probablement cette tentative.

ans. Nombre de juristes ont alors immédiatement expliqué que la tentative en question était vouée à l'échec car inconstitutionnelle. Inconstitutionnelle parce que l'annulation de la réforme, donc l'annulation des possibilités de financement qu'elle aurait générées, créerait en remplacement une charge budgétaire de 15 à 20 milliards d'euros : c'est l'article 40 (*une loi émanant des parlementaires ne peut pas dégrader les finances publiques*).

Un premier revers a cependant été subi par Liot ce 31 mai : après deux heures d'un



débat délétaire et de surenchère verbale contre l'exécutif et la majorité, les 73 députés de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale ont voté contre l'abrogation de la retraite à 64 ans demandée par Liot par 38 voix contre 34.

Le bras de fer devrait se poursuivre en séance publique le 8 juin. Charles de Courson a en effet annoncé après ce vote qu'il déposerait un amendement pour restaurer l'abrogation de la retraite à 64 ans, mais la présidente de l'Assemblée, Yaël Braun-Pivet, essaiera de bloquer la proposition Liot au motif « *qu'il ne doit pas y avoir de débat et de vote sur un article de loi aussi clairement anticonstitutionnel que l'article 40 de la constitution* ». De plus, quand bien même Liot arriverait à imposer un vote en sa faveur à l'Assemblée nationale et le gagnerait, ce résultat serait, in fine, censuré par le Conseil Constitutionnel.

Nous ne pouvons donc qu'attendre le 8 juin tout en rappelant que les syndicats ont invité les salariés à participer massivement à la journée de mobilisation du 6 juin (des

grèves sont déjà programmées) pour dénoncer la volonté de l'exécutif d'empêcher un vote sur le sujet. On peut noter que ces syndicats ont aussi élargi leur mot d'ordre. Ils se disent « *déterminés* » à obtenir des avancées sociales sur plusieurs sujets : augmentation des salaires dans le public et le privé, l'égalité hommes-femmes et la remise en place des critères de pénibilité supprimés en 2017.

Notre Commission Retraites verra ce qu'il en est exactement lors de sa réunion du 12 juin pour déterminer les actions qu'elle pourrait envisager en conséquence.

De façon plus générale, la suite des activités de la Commission Retraites dépendra évidemment de l'issue de la bataille juridique encore en cours qui, espérons-le, se terminera le 8 juin. Comme la réforme des retraites est centrale dans la stratégie du gouvernement de rétablir les finances publiques, sachons que l'estimation du rendement net apporté par le passage de 62 à 64 ans est de 17 milliards d'euros. Ce ne sera pas de trop vu l'état actuel de l'économie française.

Pierre Lange

\* Liot : libertés, indépendants, outre-mer, territoires

## FNAR

### CA du 23 mai 2023

À 11 heures, le 23 mai 2023, Pierre Lange, bien connu de nos fidèles lecteurs, doyen d'âge, ouvre la séance du deuxième Conseil d'Administration de l'année dans l'attente de l'élection du nouveau président de la FNAR.

Le secrétaire général adjoint, Jean Chassaing, nous précise que le quorum est largement atteint : 19 présents sur 21 administrateurs disposant du droit de vote. 60% des membres du CA étaient présents au Périscope et 40% l'étaient en visioconférence.

Après l'approbation à l'unanimité du PV du CA du 21 février 2023, notre président de séance, Pierre Lange, annonce les points essentiels de l'ordre du jour, à savoir : l'élection du président et celle des membres du Bureau.

Pierre Conti, Président sortant, seul candidat, est réélu à l'unanimité et est chaleureusement remercié pour son action au cours de sa mandature. Le nouveau président, à son tour, remercie les administrateurs de leur confiance.

Il précise par ailleurs, que deux administrateurs Alain Pelc et Christian Dréano disposent dorénavant du droit de vote au sein du Conseil.

Il est ensuite observé une minute de silence à la mémoire de Paul Maloisel, Président de l'ADRECAC et de Daniel Lepoint, Président de la FDARE, récemment décédés.



Sur proposition du Président, le Bureau est constitué et soumis au vote du Conseil. Il est élu à l'unanimité : Marie-Christine Chambe : Vice-Présidente, Patrick Constant : Secrétaire Général, Jean Chassaing : Secrétaire Général adjoint, Jean-François Hel-loco : Trésorier Général, Christine Meyer, Alain Laforet et Michel Martin complètent le Bureau en y apportant leur expertise et implication dans l'animation de nos réseaux régionaux.

Roger Barrot, Sylvain Denis et Philippe Serre, Présidents d'honneur, restent invités permanents ainsi que Claire Merckling.

Le Président remercie Danièle Boizard pour sa contribution active aux activités du Bureau, Danièle a souhaité ne plus y participer de façon permanente, elle continuera à y être conviée si nécessaire.

Le Président procède ensuite à la lecture et aux commentaires de son rapport d'orientation. Ce rapport précise les objectifs à atteindre pour répondre aux différents défis et challenges que la FNAR devra affronter et surmonter...

Adaptation réfléchie et raisonnable de nos statuts et de notre règlement intérieur pour nous doter d'une « constitution » renouvelée et mieux adaptée à la période actuelle. Un groupe de travail sera constitué pour mener à bien ce premier objectif.

Les missions et le contour des tâches que la FNAR peut couvrir, requièrent des évolutions inéluctables de notre fédération...Un séminaire de deux jours, réunissant les titulaires des fonctions officielles de la FNAR, se tiendra fin juin; il aura pour but d'imaginer les scénarios d'évolution de notre fédération qui seront ensuite soumis aux débats et au vote du CA et de la prochaine AG « refondatrice ».

L'indispensable restructuration de nos services administratifs du siège suite à la suppression de l'unique poste de salarié, suppression consécutive à la baisse des cotisations, est à mettre en oeuvre avec l'aide de tous les volontaires de nos associations adhérentes, toutes concernées par cet appel à volontariat.

Notre congrès 2024 reporté à l'automne pour raison d'olympiades sera l'occasion de fêter dignement le cinquantenaire de notre fédération en franchissant ce cap symbolique. La FNAR assise sur des bases renouvelées, continuera, ainsi, à assurer une qualité de services, gage de la satisfaction de nos adhérents et, par là même, de la pérennité de leur adhésion.

Il est ensuite procédé aux votes des experts auprès du Conseil : D. Boizard, S. Denis, R. Barrot, B. Lachesnaie (FNAR) et M. Fabre(UFR) sont élus à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, quelques questions sont abordées, en particulier la reprise de la mise à jour des fichiers FNAR, tâche qui était jusqu'ici remarquablement conduite par S. Picou. JF. Helloco et M. Martin aidés par S. Picou sont en charge de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour en assurer la continuité.

Il est également demandé que les réflexions, idées et pistes issues des ateliers qui se sont tenus lors de la journée des Présidents, ne restent pas lettre morte... Les conclusions de ces ateliers seront à l'ordre du jour du séminaire d'études prévu fin juin.

Le Président remercie les administrateurs de leur présence et de leur participation et clôt le conseil.

Les administrateurs présents au siège de la FNAR fêtent alors, comme il se doit, un verre de champagne en main, leur nouveau Président, l'assurant de leur soutien et de leur confiance.

Patrick Constant

## Quand la FNAR réunit ses représentants des usagers de Bretagne

Les Représentants des Usagers bretons dont certains sont également membres de CDCA\* et qui ont pour point commun d'être issus d'associations adhérentes à la FNAR (Fédération Nationale des Associations de Retraités) ont pris l'habitude de se réunir en visioconférence depuis quelques années.

Nous échangeons sur les sujets d'actualité liés à la santé et surtout sur nos expériences de terrain. Les établissements de santé où nous siégeons sont différents par leur taille, leurs spécialités, leur culture. Nos échanges sont aussi source d'émulation pour agir au sein de nos établissements de santé, pour nous former et progresser dans nos missions.

Quelques-uns se retrouvent aussi pour travailler avec France Assos Santé Bretagne sur des projets régionaux.

Le 16 mai 2023 était une date importante : nous nous réunissions vraiment pour la première fois. Une occasion de mieux faire connaissance, mieux découvrir nos organisations et surtout réfléchir aux moyens pour élargir le réseau et susciter chez les adhérents de nos associations l'envie de s'engager dans la représentation des usagers et ainsi participer au fonctionnement des établissements de santé, faire remonter les besoins des usagers, accompagner ces derniers et modestement contribuer à l'élaboration des politiques de santé.



Nicole Le Hir

\* Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie



## Lancement de la Feuille de route du numérique en santé 2023-2027 le 17/05/2023

### Mettre le numérique au service de la santé 4 axes et 18 priorités



1. Utiliser Mon espace santé au quotidien pour gérer sa santé
2. Développer une prévention personnalisée
3. Rendre chacun acteur de sa santé et maître de ses données
4. Accompagner tous les citoyens pour qu'ils s'approprient la santé numérique, en particulier les plus fragiles et les plus vulnérables
5. Faire bénéficier à tous des innovations en santé numérique



6. Permettre aux professionnels d'accéder à l'historique de santé des patients qu'ils prennent en charge
7. Améliorer l'intégration et l'ergonomie des services socles dans les outils que les professionnels de santé utilisent au quotidien
8. Déployer le bouquet de services aux professionnels, l'ordonnance numérique et des moyens d'identification sécurisés pour les professionnels de santé
9. Simplifier l'outillage de la coordination locale des parcours de santé
10. Renforcer la formation et l'accompagnement au numérique des professionnels de santé du médico-social et du social



11. Renforcer l'information des patients et des professionnels sur la santé et l'offre de santé dans les territoires
12. Développer l'usage de la télésanté dans un cadre régulé et éthique
13. Promouvoir et articuler entre elles les plateformes numériques de régulation médicale et de prise en charge urgente
14. Diffuser largement l'appli carte Vitale et l'Identité Nationale de Santé (INS)



15. Renforcer massivement la cyber dans les établissements, notre souveraineté sur l'hébergement et notre résilience face aux futures crises sanitaires
16. Systématiser la co-construction de référentiels d'exigences, secteur par secteur, en sécurisant la conformité des solutions utilisées par les acteurs de santé
17. Attirer des talents du numérique vers la santé
18. Développer la recherche en santé numérique et en particulier l'utilisation secondaire des données de santé

Source : ministère de la Santé et de la Prévention

## PARTENARIATS



Un nouvel AFJ Spécial Partenariats de juin 2023 va être diffusé très prochainement. Il vous sera adressé par la voie habituelle et figurera dans la rubrique Actualités du site en remplacement de la version de Novembre 2021.

Retenez bien tout ce qu'il contient et si nécessaire, n'hésitez pas à poser toutes les questions que vous voulez à [partenariat@fnar.info](mailto:partenariat@fnar.info).



## A... COMME ASSOCIATIONS



### INITIATIV' Retraite fête ses 50 ans

À l'occasion de son assemblée générale, INITIATIV'Retraite a fêté ses 50 ans. Le 28 mars 1973 6 amicales de retraités de l'agriculture relevant de la même caisse de retraite complémentaire et porteuses des mêmes valeurs mutualistes, ont créé la Fédération des Associations de Retraités de la Caisse Centrale de Prévoyance Mutuelle Agricole.

50 ans plus tard, la fédération, qui a pris le nom de INITIATIV' Retraite en 2020, rassemble 87 associations et 35 000 adhérents. Ses principes fondateurs sont toujours d'actualité : servir de trait d'union entre les associations adhérentes, favoriser leur développement par l'entraide sous toutes ses formes et représenter les adhérents auprès des pouvoirs publics pour influencer sur les décisions concernant toutes les questions propres aux retraités.

INITIATIV'Retraite a pour ambition d'être pleinement acteur du débat public, de ren-

forcer le lien social et de contribuer à l'émergence de nouvelles solidarités ainsi que de participer activement à la prise en compte des préoccupations environnementales.

Sur ces questions, la Fédération et l'ensemble des associations adhérentes sont résolument à l'INITIATIV' !

Lors de l'Assemblée Générale 2023 de la fédération, la Présidente, Marie-Christine Chambe, a insisté sur trois thèmes dans son rapport d'orientation : engagement, innovation et optimisation des moyens. Elle a également souligné l'importance de la convivialité, laquelle constitue le carburant des actions mises en œuvre par l'ensemble des associations.

INITIATIV'Retraite est membre de la FNAR. Elle est désormais ouverte, au-delà du monde agricole, à tous les retraités partageant les mêmes valeurs mutualistes.



Retrouvez et suivez INITIATIV'Retraite sur Facebook !

**Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !**

**À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous et invitez vos proches, vos amis, vos voisins... à rejoindre la FNAR en y adhérant.**

**Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!**



**Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »**



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

**Contact : FNAR - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS**

**Prochaine parution  
le 6 juillet 2023**